

M. Jacques SANTER (Premier Ministre, Luxembourg) : Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, le tirage au sort m'a désigné comme l'un des derniers orateurs à prendre la parole en cette circonstance de portée exceptionnelle.

Les discours prononcés jusqu'à présent traduisent à l'unisson le constat que nous vivons aujourd'hui des heures extraordinaires pour l'avenir de notre continent. Monsieur le Président de la République française a d'emblée situé notre rencontre dans son contexte historique. Il l'a fait avec la lucidité et l'éloquence que nous lui connaissons tous. Je voudrais me faire auprès de lui l'interprète de la gratitude de ma délégation pour la cordialité de l'accueil que nous a réservé la France et sa capitale.

Monsieur le Président, pour l'Europe, notre rencontre représente l'aboutissement d'un long et souvent douloureux processus. Elle marque aussi le point de départ pour des horizons nouveaux et inédits.

Un aboutissement d'abord. Avec le recul des années, les analystes et historiens ne manqueront pas de dissenter sur l'événement que nous célébrons ensemble aujourd'hui. Laissez-moi vous dire que pour le Luxembourg ce Sommet représente le point final d'un long cheminement de 175 ans qui a débuté le 9 juin 1815 à Vienne. Ce jour-là les grandes puissances, lassées des guerres, ont tracé pour la première fois en commun une nouvelle architecture pour l'Europe. Ce faisant, elles ont "recréé" de toutes pièces le Luxembourg que trois siècles d'occupation et d'amalgames avaient biffé de la carte de l'Europe. Mon pays doit cette "renaissance" à la valeur militaire de sa forteresse. Celle-ci fut un élément clé d'un système de sécurité défini à l'époque en fonction des convoitises des uns et des ambitions des autres. Tout se passait par voie d'autorité et sans consultation des populations. Tout se passait également en dehors de tout contrôle démocratique : on attribuait, on cédait, on indemnisait, on compensait. On avait recours dans la recherche de ce nouvel ordre de paix à des concepts aussi ambigus que "les frontières naturelles". Bref, l'Europe d'alors se fondait sur des constructions juridico-militaires, archétypes de l'expédient diplomatique.

M. Santer

L'Acte final de Vienne, avec ses 129 articles, assurait un ordre de paix qui pérennisait arbitrairement une discrimination plus que séculaire entre les grands pays qui revendiquaient à eux seuls "d'être l'Europe". Les pays de taille moyenne ne pouvaient faire entendre leur voix. Ils n'étaient même pas partie à cet acte. L'absence de toute référence aux hommes appelés à vivre dans cette nouvelle Europe fera que cet ordre de paix connaîtra inéluctablement, au cours des années, bien des tensions, plus tard des foyers de crise qui déboucheront enfin sur des guerres terribles. En réalité, l'occasion nous est offerte aujourd'hui de mettre un terme définitif à cet héritage. Nous ne retiendrons de cette Conférence de Vienne que trois aspects positifs que l'on retrouve 175 années plus tard :

- un certain respect de l'intégrité territoriale,
- la vertu de la diplomatie par conférence,
- un style de contacts et de confrontations confidentiels.

Lorsqu'en date du 1er août 1975, les Chefs d'Etat et de gouvernement de 35 pays d'Europe, des Etats-Unis et du Canada apposent leur signature au bas de l'Acte final d'Helsinki, s'amorce lentement un "divorce" que nous ratifions aujourd'hui. Il aura fallu en effet quinze ans et bien des drames pour venir à bout - en dépit d'engagements solennellement souscrits - des derniers vestiges de cet ordre ancien fondé sur la force et l'intimidation. L'Acte final d'Helsinki décrié par les uns, manipulé un temps par d'autres, apparaît de nos jours comme la Constitution de la "Grande Europe" que nous construisons à présent ensemble.

Je ne voudrais dès lors pas omettre d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui, dès le départ, n'ont pas ménagé leurs forces pour parvenir - à travers les méandres d'innombrables conférences - aux résultats que nous adoptons demain. Il me tient aussi à coeur de mentionner le courage et l'abnégation de tous ceux qui en Europe Centrale et de l'Est, pour certains au prix de leur vie, ont oeuvré inlassablement dans le seul souci de voir traduits dans les faits les principes auxquels leurs gouvernements avaient formellement souscrits. On ne pourra pas les citer tous, mais assurément Sakharov, Havel, Hayek, la direction de Solidarité, resteront parmi bien d'autres les figures de proue de la dynamique conçue voici quinze ans dans la capitale finlandaise.

Pour le Luxembourg, la date d'aujourd'hui est aussi le point de départ pour des horizons nouveaux et inédits. A travers sa triple articulation, le processus de la CSCE réunit toutes les conditions pour donner à l'Europe cette "deuxième renaissance" :

- il consacre d'abord l'égalité de tous les Etats, grands, moyens ou modestes par la taille;
- il assure leur sécurité et leur souveraineté en les mettant à l'abri de toute attaque surprise et de grande échelle;
- il préconise en toute circonstance le respect de l'Etat de droit et du fonctionnement d'institutions démocratiques;
- il place la défense de la personne humaine, de ses droits fondamentaux et aspirations culturelles au-dessus de toute autre considération;
- il permet l'ébauche sur la base des principes de l'économie sociale de marché, d'une coopération économique industrielle et scientifique à l'échelle du continent;
- enfin, il est appelé à contribuer à la préservation de notre cadre de vie.

Le processus de la CSCE a incontestablement obtenu ses lettres de noblesse dans le domaine de la défense des droits de l'homme. Quel gouvernement oserait aujourd'hui encore se lancer dans les répressions et intimidations dont étaient l'objet à chaque fois les manifestations pacifiques sur la place Venceslas à Prague, aux chantiers navals de Gdansk, dans les rues de Moscou.. La loi martiale, la censure, le brouillage des ondes, la saisie des livres et publications, l'interdiction de toute pratique religieuse, l'antisémitisme, les mariages prohibés, les réunions de famille empêchées, l'interdiction de voyager , voilà qui constituaient autant de violations qui, il n'y a pas si longtemps révoltaient nos consciences. A vrai dire, en l'absence des libertés, il ne pouvait y avoir de véritable paix en Europe. Après les révolutions pacifiques de cette extraordinaire fin d'année 1989, cette paix est à présent à notre portée. Et pour la consolider, la voie est toute tracée :

M. Santer

Premièrement, nous devons poursuivre la mise en oeuvre des principes de l'Acte final, là où nous constatons encore des carences : qu'il s'agisse des garanties assurant les droits fondamentaux de la personne humaine et surtout les aspirations des minorités et ethnies qui habitent notre continent;

deuxièmement, il nous faut poursuivre le processus de désarmement. Les mandats actuels nous y autorisent. Notre objectif demeure une paix moins armée avec une sécurité accrue pour tous. La signature hier du premier accord de désarmement conventionnel et l'adoption d'un nouveau paquet de mesures de confiance nous indiquent la route;

troisièmement, dans le domaine des relations entre Etats, la mise en place d'un centre de prévention des conflits ainsi que la reconnaissance demain de principes agréés pour le règlement pacifique des différends, représentent une avancée qualitative indéniable;

quatrièmement, au regard de la coopération culturelle, la rencontre au printemps prochain à Cracovie doit conduire à la levée des dernières barrières et restrictions en ce domaine. Bien au-delà, elle doit dégager les règles favorisant davantage de créations communes. Désigné comme capitale européenne de la culture en 1995, Luxembourg s'efforcera, à travers un foisonnement de manifestations, de réaliser l'ambition d'être durant douze mois le foyer culturel de notre continent;

et cinquièmement, enfin, il nous faut à présent consacrer toute notre audace à la coopération économique, industrielle et scientifique. Les dogmes dérivés d'idéologies dépassées n'ayant plus cours, la reconnaissance par tous des règles de fonctionnement d'une économie sociale de marché fournit le cadre pour des projets d'intérêt commun à l'échelle de notre continent. Je me félicite dans ce contexte des idées avancées ici même dans le domaine de l'énergie par mon collègue néerlandais Ruud Lubbers ainsi que par le président Jacques Delors.

D'une façon générale, nos tâches prioritaires se situent à ce niveau : contribuer dans le court terme à assurer des conditions viables aux populations d'Europe Centrale et de l'Est exposées aux aléas des changements découlant des restructurations des économies, aléas doublés du renchérissement des approvisionnements en énergie.

J'affirme que nous devons désormais compléter notre édifice d'un nouveau principe : le devoir de solidarité.

C'est la solidarité qui est à la base de nos sociétés. La solidarité est également à la base du processus d'intégration européenne engagé voici plus de trente ans. Elle vaut bien davantage que l'uniformité des règles qui régissent les activités des Etats membres et des opérateurs économiques. Dans quelques semaines mon pays aura le privilège d'assumer la présidence des Communautés européennes. La réponse des Douze à ce devoir de solidarité vis-à-vis de nos nouveaux partenaires d'Europe centrale et de l'Est apparaît comme un test de notre crédibilité. Aussi sera-ce un devoir prioritaire. Ces observations m'amènent pour conclure à souligner, si besoin était, la valeur des trois institutions complémentaires à celles que nous créons aujourd'hui. Elles ont largement contribué au succès de l'entreprise engagée voici quinze ans dans la capitale finlandaise et joueront sans doute à l'avenir aussi un rôle essentiel.

- L'Alliance atlantique d'abord : ce pacte défensif, librement consenti par seize pays souverains. Fidèle à sa vocation première mais rénovée dans ses structures et ses moyens, l'Alliance sera partie intégrante du futur système de sécurité coopératif à l'échelle de l'ensemble de notre continent. A travers elle se trouve assurée cette autre prémisses essentielle à la stabilité de l'Europe : la présence de forces américaines et canadiennes.

- Le Conseil de l'Europe ensuite : la doyenne de nos institutions européennes restera également demain la première gardienne des règles protégeant les droits fondamentaux de la personne humaine et le fonctionnement des institutions démocratiques. S'élargissant d'année en année, il fournit à présent un concours irremplaçable à la mise en place des nouvelles institutions dans les jeunes démocraties d'Europe centrale et de l'Est.

- Et la Communauté européenne enfin : aimant et catalyseur des espérances pour nombre de peuples de la Grande Europe, elle apparaît en cette fin de siècle comme la pierre angulaire de la future "confédération européenne".

La Communauté est l'expression de la solidarité face aux nombreux défis de l'heure qu'aucun pays, fût-il puissant, n'est en mesure de relever à lui seul. Le Luxembourg est fier d'être un membre fondateur de ces trois institutions.

M. Santer

Engagée ces jours-ci dans un ambitieux processus devant aboutir à l'achèvement de son intégration, notre Communauté, avec ses institutions qui ont fait leurs preuves, est en mesure de proposer aux Européens et au-delà au monde, un modèle original d'avenir fait de dignité et s'articulant autour des notions de justice sociale, du respect des libertés individuelles et de l'épanouissement de la personne humaine. A condition de le vouloir, cet horizon est désormais, Mesdames, Messieurs, à notre portée

Merci de votre attention.